

Aux structures FFPLUM du Centre Val de Loire

Le 25 mai 2021, comme tous les clubs de la Région Centre Val de Loire nous avons reçu cet avis :

Le Comité régional Centre val de Loire ULM organise

Une Réunion des présidents de clubs le 11 juin après-midi à 14h au CREPS de Bourges

Conformément à ce que nous avons indiqué lors de nos assemblées générales du 6 février 2021 qui se sont déroulées dans des conditions sanitaires difficiles, et qui statuaient sur les exercices clos de 2019 et 2020,

Nous vous convions à cette première réunion.

Elle aura pour objet :

La présentation de l'ANS (Agence Nationale du Sport) et de ses possibilités de demandes de subventions pour les clubs

Le Mondial de l'ULM qui se déroule dans notre Région

La mise en conformité des clubs.

Réponse pour le 03 juin 2021 au plus tard (nous devons fournir les noms au CREPS pour y accéder)

Nous sommes un collectif de clubs de la Région Centre Val de Loire, qui tient à vous informer sur l'aspect illégitime de cette réunion proposée par un Comité qui s'est constitué de manière totalement irrégulière.

Puisque :

- Le 6 février 2021 s'est tenu, par suite d'une convocation déjà irrégulière, une AG électorale pour constituer un nouveau comité selon les statuts, pour le renouvellement complet de ses membres.
- L'appel à candidature n'a pas été produit selon les formes et plusieurs de celles-ci ont été refusées selon des prétextes fallacieux
- Tenue de l'AG électorale complètement irrégulière, avec élection d'un bureau de **3 personnes seulement reconduisant le Président et la trésorière de la mandature précédente pour à nouveau 4 ans** (alors que le Comité selon les statuts devrait comporter 9 membres au moins)
- AG donc bien reconnue comme irrégulière, suite à une demande d'un Club du Centre Val de Loire, « le club Sport de l'Air » (soutenu par les autres clubs du collectif) au conciliateur du CNOSF (organisme dépendant de notre ministère de tutelle)

- Conclusion de la conciliatrice, au terme de son enquête, avocate honoraire de cet organisme :

Par ces motifs,

Proposition de conciliation :

En conséquence des éléments ci-dessus retenus, la conciliatrice propose au comité régional ULM Centre Val-de-Loire de procéder à l'organisation d'une nouvelle élection des membres de son comité directeur.

Fait à Paris, le 11 mars 2021.



Clotilde GALY

- Demande légitime des lésés, en date du 13 mars 2021 pour organiser de nouvelles élections par un courrier adressé à Mr Charamon
- Refus le 25 mars 2021 de Mr Charamon et de son bureau de cette demande au CNOSF, considérant cette élection comme acquise malgré l'avis contraire ...
- Le 4 avril 2021 envoi d'un courrier [à M Santini 2eme vice-président de la FFPLUM , en charge des comités Régionaux](#), lui demandant de bien vouloir inviter le CR Centre Val de Loire à reconsidérer sa position
- Le 18 mai 2021, après maintes relances et contacts vers le Comité Directeur Fédéral nous obtenons enfin la réponse ambiguë suivante du 2eme vice-président :

Ces rappels nécessaires témoignent que la Fédération a toujours été attachée au mouvement sportif et aux recommandations du CNOSF. À ce titre la Fédération recommande au président du Comité Régional Centre de suivre les propositions de la dernière médiation. Mais cette recommandation n'est juridiquement pas une obligation, le président du Comité Régional étant souverain.

A ce jour, divers clubs ont essayé de contacter M Charamon sur le sujet, aucun contact ou réponse possible.

A noter, le rapport moral et les comptes édictés oralement lors de cette AG et non remis, n'ont toujours pas été publiés à l'adresse de tous les clubs de la région, comme cela se doit légalement.

Ainsi si vous répondez à cette invitation pour le 11 juin 2021, ce qui est votre droit, vous pourrez vous y rendre informés :

Sachant que :

- Le comité régional qui reçoit des subventions Fédérale et Publique, depuis des années, n'a, à ce jour apporté pratiquement aucune aide aux clubs de la région, malgré bien des demandes
- **Seul en bénéficiaire** [le Club 3603](#) basé [sur LF3624 La Grange Dieu](#) ou curieusement toutes les manifestations s'y déroulent, au vu des comptes ci-après vous serez à même de juger
- Les comptes évoqués sur un coin de table, lors de l'AG litigieuse ne sont publiés nulle part depuis l'AG, comme les règles associatives le veulent. Mais nous les avons obtenus par le conciliateur, et vous les publions à la suite de cette lettre (voir Annexe).
- Dans ces comptes, on remarque simplement, que ce soit en 2019 et en 2020 les subventions accordées sont décidées par le bureau directeur pour la même structure dont certaines personnes dépendent ! ETRANGE NON ?
- Ne pas oublier que le comité directeur est réduit au minimum, notamment à 2 personnes qui sont les mêmes depuis plusieurs mandatures ... ETRANGE NON ? tout en refusant un comité de 9 personnes comme le demande les statuts, pour délibérer clairement...
- On se rend compte selon l'extrait ci-dessous que 80% des sommes sont dirigées, certes pour des actions louables, mais uniquement vers la même structure ETRANGE NON ?

62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS		
623	frais réunions femmes pilotes	709,40 €	2 370,40 €
626	Frais postaux	45,32 €	81,36 €
625	Deplac,missions, reception	1 645,86 €	1 268,76 €
627	Frais bancaires		
658	Frais d'obseques		100,00 €
65	CHARGES GESTION COURANTE		
658	aides jeunes RAO	1 500,00 €	2 000,00 €
658	aides instructeurs	50,00 €	1 250,00 €

- Vous remarquerez aussi, les soldes en banque conséquents reportés... d'année en année alors que les demandes pour des actions toutes aussi louables par d'autres clubs de la Région Centre Val de Loire, sont systématiquement refusées et ce depuis des années !
- Vous remarquerez aussi, qu'en 2020 l'ANS qui doit être évoquée à cette réunion du 11 juin, a délivré une subvention de 5000€ ... quid de la suite ?
- [Les subventions publiques sont soumises à des règles et des obligations...](#) qui semblent peu observées par le CR !

COLLECTIF DE CLUBS DU CENTRE VAL DE LOIRE collectifclubsulmregioncentre@gmail.com
 Collectif créé pour obtenir la tenue d'élections régulière au Comité Régional ULM tel que préconisé par le CNOSE
 qui a été saisi par le dit collectif et qui en a reconnu le bien fondé

- Dernier point, le Président actuel « réélu » (et depuis de nombreuses années) n'est pas légitime du fait que son association « 04510 CENTRE REGIONAL ULM ORLEANAIS » n'est pas active , puisqu'il n' a qu'un seul licencié ...lui-même !

Vous comprendrez, au vu de toutes ces infos, que nous ne pouvons, nous rendre à une réunion tenue par une association qui ne respecte pas les règles associatives pourtant définies dans ses propres statuts, [qu'elle propose ici](#) !! ENCORE PLUS ETRANGE NON ?

A ceux qui feront le déplacement, nous vous souhaitons une bonne réunion. Mais sachez que nous sommes décidés à combattre ces irrégularités, même au judiciaire !

Le Collectif des clubs

Tous les documents, courriers attenants à toutes les informations données dans cette lettre, sont tenus à disposition des clubs qui le souhaitent

Pour tout contacts, adresse électronique du collectif clubs du Centre Val de Loire :

collectifclubsulmregioncentre@gmail.com

Copie pour information à :

- ✓ Comité Régional du Centre Val de Loire
- ✓ FFPLUM pour M Santini
- ✓ CTN (Conseiller technique national) délégué par le ministère des sports à la FFPLUM
- ✓ Organisme de conciliation du CNOSF

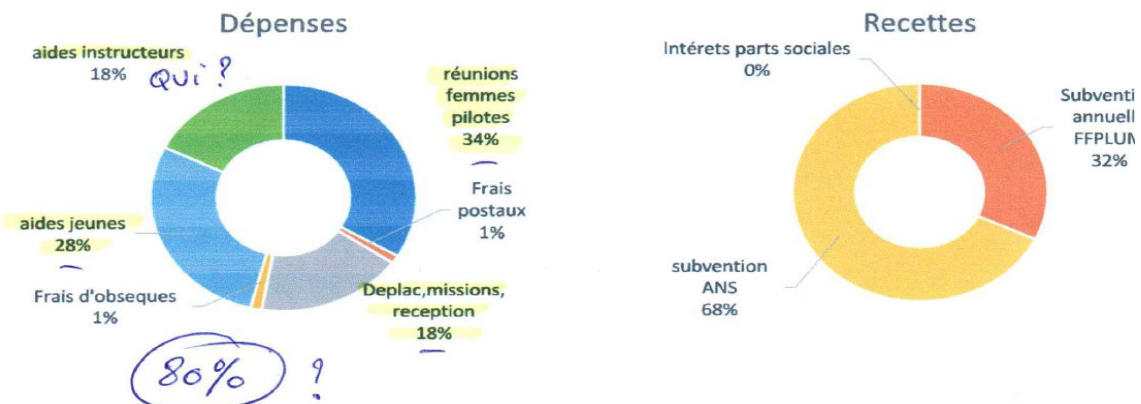
ANNEXE

Comptes. Détail que nous avons obtenu par le conciliateur, sur le PV de l'AG ou figure les comptes du CR, que l'on pourrait qualifier de simpliste, ou les affectations sont vagues !

Madame Denise LACOTE Trésorière fait la lecture des comptes de l'exercice 2020 et commente les évolutions constatées.

Notamment dans l'introduction de l'Agence nationale des sports dans les ressources pour mener des actions en direction des jeunes, des femmes, des porteurs d'handicap mais également dans le développement des pratiques sportives et la formation.

COMPTES	LIBELLE	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020	COMPTES	LIBELLE	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020
60	ACHATS				SOLDE BANQUE 01/01	7 428,00 €	8 102,23 €
6063	Fournitures pour compétition			74	SUBVENTIONS		
6064	fournitures administratives			741	Subvention annuelle FFPLUM	4 063,31 €	2 747,05 €
61	SERVICES EXTERIEURS			741	subvention sécurité des vols	500,00 €	
615	Informatique			741	subvention ANS		5 830,00 €
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS			75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	60,00 €	
623	frais réunions femmes pilotes	709,40 €	2 370,40 €	758			
626	Frais postaux	45,32 €	81,36 €				
625	Deplac,missions, reception	1 645,86 €	1 268,76 €	76	PRODUITS FINANCIERS		
627	Frais bancaires			768	Intérêts parts sociales	1,50 €	1,40 €
658	Frais d'obseques		100,00 €				
65	CHARGES GESTION COURANTE						
658	aides jeunes RAO	1 500,00 €	2 000,00 €				
658	aides instructeurs	50,00 €	1 250,00 €				
	solde banque au 31/12	8 102,23 €	9 610,16 €				
TOTAL		12 052,81 €	16 680,68 €	TOTAL		12 052,81 €	16 680,68 €



Monsieur Jean-Pierre RIOU interpelle l'Assemblée sur la non-communication de ce bilan financier. Madame LACOTE précise qu'en toute régularité et en raison de la situation sanitaire, **les documents imprimés sont disponibles et consultables** depuis le début de cette Assemblée Générale. Elle précise qu'ils seront intégrés dans le compte rendu et ce jour, elle est disponible pour toute information ou précision à apporter.

Elle présente les différentes pistes d'actions pour 2021 qui devront être finalisées et validées par la prochaine gouvernance du CRULM selon les ressources et l'évolution de la situation sanitaire.